

Conseils communaux

Séance du 04 septembre 2013

Madame Poncin-Brasseur est absente et excusée.

À l'unanimité décide d'approuver le compte 2012 du CPAS comprenant les comptes budgétaires comptables de résultat et le bilan.

À l'unanimité décide d'approuver la modification budgétaire ordinaire présentée par le CPAS pour l'exercice 2013 dont le résultat s'équilibre comme suit : recettes/dépenses : 993.256,70 €.

À l'unanimité examine et approuve le budget 2013 de la F.E. de Chéoux :

Recettes :	10.090,00
Dépenses :	10.090,00
Solde :	0,00
Intervention communale :	1.287,87

Emet un avis favorable du compte 2012 de la F.E. de Rendeux-Haut :

Recettes :	19.385,26
Dépenses :	6.281,60
Solde :	+ 13.103,66
Intervention communale :	5.904,20

À l'unanimité décide d'octroyer un subside de 250 € pour l'année 2013 à Monsieur Roland Amaouz, sportif automobile, dans les cadre de ses activités de compétition automobile.

À l'unanimité examine et approuve la destination de la vente de bois du 18/10/2013.

À l'unanimité examine et approuve la mise en place du Conseil consultatif communal des aînés et son règlement d'ordre intérieur.

À l'unanimité décide d'approuver le Plan d'investissement communal 2013-2016 dans le cadre du droit de tirage élargi.

À l'unanimité décide d'approuver les 2 avenants dans le cadre des travaux de réparation de l'édicule de Chéoux au montant total de 4.295,50 € TVAC.

À l'unanimité décide d'approuver le rapport de réception provisoire et le décompte final des travaux de réparation de l'édicule de Chéoux au montant de 37.378,49 € TVAC.

À l'unanimité décide de placer Madame Anne-Françoise Monseur en disponibilité pour 26 périodes avec effet au 01/09/2013.

À l'unanimité décide de placer Madame Véronique Dalcette en disponibilité à raison de 26 périodes à dater du 01/09/2013.

À l'unanimité décide de réaffecter Madame Dalcette à raison de 21/26ème dès le 01/09/2013.

À l'unanimité décide de réaffecter temporairement Madame Anne-Françoise Monseur à raison de 5/26ème du 01/09/2013 au 30/09/2013.

À l'unanimité décide de réaffecter Madame Dalcette durant l'année 2013-2014) raison de 5/26ème.

À l'unanimité décide de mettre à la disposition du P.O. de l'école communale, Madame Anne-Françoise Monseur pour 26 périodes. Toutefois à sa demande de pouvoir bénéficier d'un congé pour prestations réduites à partir de 50 ans (5 périodes), le volume de ses prestations est donc de 21 périodes.

HUIS CLOS

Ratifie à l'unanimité les délibérations du collège communal concernant les désignations d'enseignants